



maa

Bulletin Régional de Santé des Abeilles Provence-Alpes-Côte d'Azur Juillet 2025 : N°1



frgtv PACA
FÉDÉRATION RÉGIONALE DES
GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES
DE PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



FRGDS
PACA



Association pour le
Développement de
l'Apiculture provençale



GNTSA
APCA

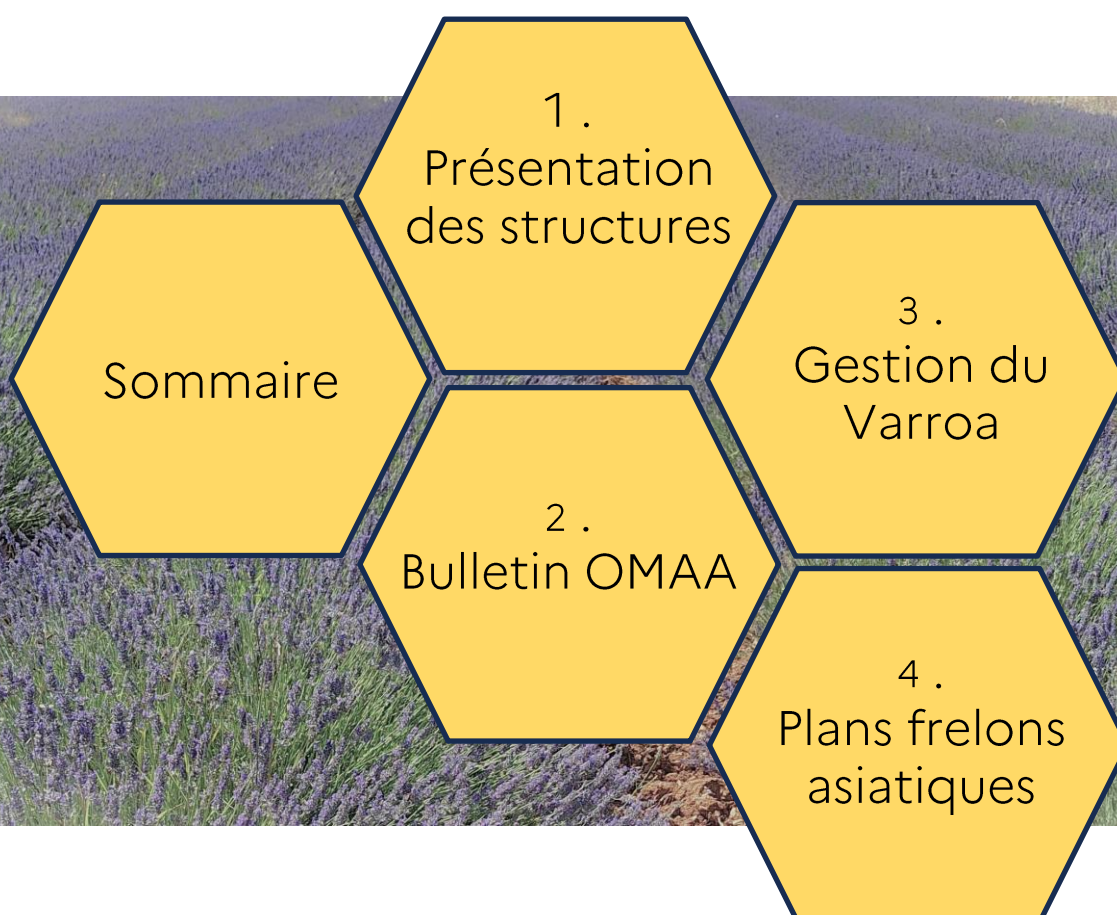


FranceAgriMer



ESA

Vos trois structures apicoles régionales, l'**ADAMI** (Association de Développement de l'Apiculture), la **FRGDS** (Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire) et la **FRGTV** (Fédération Régionale des Groupements Techniques Vétérinaires) ont le plaisir de vous présenter le premier **Bulletin régional de Santé des Abeilles**, regroupant des informations sanitaires et techniques.



Ce bulletin vous est proposé par nos structures apicoles



La FRGDS PACA Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire PACA

C'est une [association loi 1901](#) créée dans les années 80 dont l'objectif premier était l'éradication collective de la Brucellose (filère ruminants). Puis celle-ci s'est agrandie pour accueillir les autres filières dont [la filière apicole](#). Aujourd'hui elle regroupe les GDS départementaux et les GDS Apicoles (GDSA).

La FRGDS est intégrée [dans le réseau national](#) (GDS France) qui va permettre l'élaboration et la mise en œuvre des projets nationaux, de bénéficier de l'expertise et des financements gérés au niveau national.

L'objectif principal des GDS et GDSA est [la défense et l'amélioration de l'état sanitaire des cheptels](#).

Regroupant la majorité des éleveurs de ruminants et une grande partie des apiculteurs de la région, le réseau constitue [un partenaire et un interlocuteur incontournable](#) des pouvoirs publics pour [la gestion sanitaire de nos cheptels et colonies](#). Elle est d'ailleurs reconnue par l'Etat au titre de l'unique [Organisme à Vocation Sanitaire](#) dans le domaine animal.

Etant une association d'éleveurs et d'apiculteurs, nos services répondent au mieux aux [besoins de nos adhérents](#).

Parce qu'en matière de sanitaire il vaut mieux [prévenir que guérir](#) nos actions s'orientent principalement vers [la surveillance](#) et [la prévention](#) des dangers sanitaires tout en accompagnant nos adhérents dans les processus de [lutte](#) lorsque c'est nécessaire.

Pour de plus amples informations : <https://gds-paca.org/notre-federation/>

L'ADAPI Association pour le Développement de l'Apiculture Provençale



L'ADAPI, l'Association pour le Développement de l'Apiculture Provençale, créée en 1986, est une structure professionnelle de référence en apiculture en région SUD-PACA.

350 professionnels et pluriactifs adhèrent à l'ADAPI soit directement soit via d'autres structures apicoles sanitaires et associatives (CETA, SYMPA...). Composée d'un conseil d'administration de 18 apiculteurs de métiers et de 10 salariés, l'ADAPI a plusieurs missions :

- (1) l'assistance technico-économique aux apiculteurs, via la formation professionnelle et l'appui individuel ;
- (2) la promotion des miels de Provence au travers de signes de qualité (IGP miel de Provence et label rouge) ;
- (3) la conduite de travaux de recherche et de développement en faveur de la durabilité des exploitations apicoles avec différentes approches.

Parmi ces approches figurent :

- des expérimentations scientifiques permettant la compréhension de l'impact des facteurs de stress (bioagresseurs, stress chimique et changements climatiques) sur la santé de l'abeille et la production quantitative et qualitative de miel ;
- le développement de techniques apicoles novatrices pour réduire l'impact de ces facteurs de stress ;
- des enquêtes socio-économiques pour appréhender les pratiques, les coûts de production, temps de travail, pénibilité et organisation.

Pour mener à bien ses missions, l'ADAPI peut compter sur ses salariés ainsi que sur ses adhérents qui s'investissent en étant force de proposition et en mettant à disposition leurs ruchers.

Plus d'informations sur : <https://adapi.adafrance.org/>

La FRGTV PACA est une association loi 1901. En 2024, elle comptait 27 vétérinaires adhérents, principalement des vétérinaires avec une pratique mixte sur les 6 départements de la région. Ses principales missions sont :

- Représenter la profession vétérinaire auprès des acteurs du sanitaire : éleveurs, laboratoires et administration ;
- Former et encadrer les vétérinaires exerçants en production animale.

La FRGTV PACA est reconnue par le préfet de région comme Organisme Vétérinaire à Vocation Technique (OVVT). À ce titre, la FRGTV PACA œuvre pour l'ensemble des vétérinaires de la région à travers différentes missions qui s'articulent autour de 2 axes principaux :

- L'animation du réseau de vétérinaires sanitaires qui comprend des actions comme la communication des actualités sanitaires et réglementaires, l'organisation de formation et réunion, l'appui technique et administratif ainsi que la concertation avec les autres acteurs du sanitaire ;
- L'appui à l'administration qui comprend des actions comme l'aide à l'organisation des formations continues du vétérinaire sanitaire, la gestion des visites sanitaires obligatoires et la gestion des observatoires déployés en région.

Depuis 2023, La FRGTV PACA est en charge du déploiement de l'**Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille en région PACA** (OMAA PACA). Afin de remplir cette mission 9 vétérinaires formés en pathologie apicole assurent l'astreinte du numéro OMAA 7 jours sur 7, et 8 vétérinaires sont disponibles pour se déplacer sur les ruchers.

Les services de l'Etat DRAAF et DD(ETS)PP

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) pilote et coordonne les politiques publiques en matière de santé animale et végétale. Elle veille à la cohérence des actions menées en région, en lien avec les directions départementales en charge de la protection de la population (DD(ETS)PP) et les opérateurs reconnus. Dans le domaine apicole, elle assure notamment l'animation de l'observatoire OMAA, les enquêtes environnementales liées aux usages des produits phytopharmaceutiques, ainsi que la mise en œuvre des plans de surveillance et de lutte contre les organismes réglementés.

Les DD(ETS)PP mettent en œuvre, à l'échelle départementale, les politiques publiques relatives à la santé animale et à la sécurité sanitaire. Elles s'assurent de la surveillance des cheptels apicoles, conventionnent avec les vétérinaires apicoles et les mandatent en cas d'alerte sanitaire ou de mortalité massive aigüe d'abeilles, réalisent les inspections sur le terrain, et mettent en place les actions de prévention, de gestion et de lutte en cas d'alerte sanitaire.

GNTSA

Groupement National des Techniciens Sanitaires Apicoles



Nous sommes désormais plus d'un millier de Techniciens Sanitaires Apicoles [TSA], et le besoin s'est fait sentir, pour notre communauté, en 2019, de se structurer sous la forme d'un groupement afin de nous représenter, nous soutenir et nous faire mieux connaître auprès des différents acteurs de la filière apicole.

Les missions et objectifs du GNTSA :

- La promotion, la représentation et toute autre action permettant l'accompagnement des Techniciens Sanitaires Apicoles dans leurs démarches ;
- L'apport de conseil et soutien à ses membres dans les domaines technique, juridique, assurantiel et tout autre domaine permettant le bon déroulement de leurs missions ;
- La réalisation, le cas échéant, d'actions de sensibilisation auprès du Grand Public pour mettre en valeur ses activités.

Animateur terrain, intervenant en rucher école ou en rucher pilote, le TSA reste un maillon local indispensable pour conseiller, accompagner, défendre, et protéger l'abeille mellifère. Le GNTSA c'est aujourd'hui quelques 300 adhérents et / ou sympathisants. Il œuvre pour le regroupement des TSA par secteurs avec pour objectif la création de fédérations régionales. Le GNTSA est membre du CNOPSAV, participant du GT National OMAA, du PESA OMAA mais également participant aux groupes de travail PSIC et membre actif du Groupe Frelon asiatique.

BILAN deuxième trimestre 2025

Source : Données OMAA consolidées au 30/06/2025

50 déclarations ont été enregistrées entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2025 en région PACA. Au niveau national 354 déclarations ont été enregistrées dans les 8 régions disposant d'un OMAA (AURA, Bretagne, Bourgogne Franche Comté, Centre Val de Loire, Hauts de France, Occitanie, Pays de la Loire).

La localisation des événements de santé déclarés est illustrée sur la Figure 1.

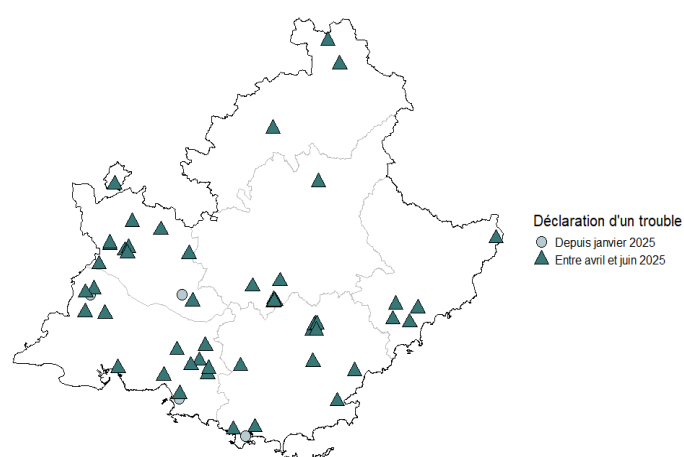


Figure 1 : Localisation des déclarations à l'OMAA en 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur selon la date de déclaration

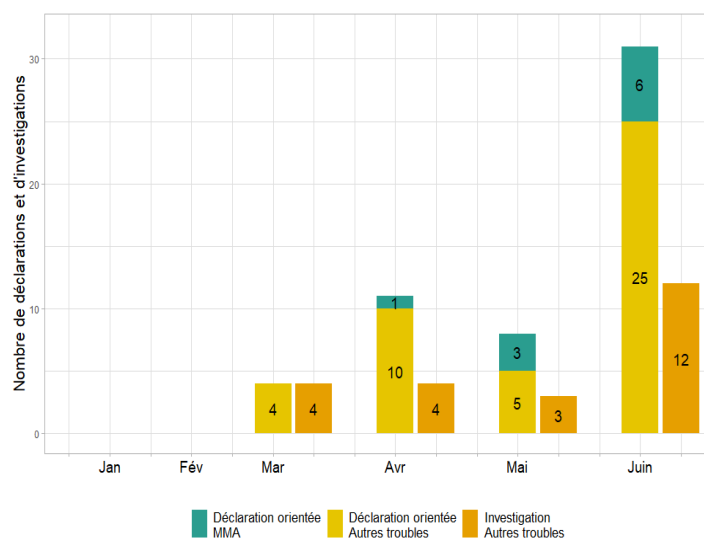


Figure 2 : Nombre mensuel de déclarations orientées vers chacun des dispositifs de surveillance et nombre mensuel d'investigations conduites via le dispositif de surveillance des Autres troubles en 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

10 déclarations ont été orientées vers le dispositif de surveillance des Mortalités Massives Aigues d'Abeilles, avec suspicion d'intoxication (MMA). 40 déclarations ont été orientées vers le dispositif de surveillance des Autres troubles, dont 19 ont donné lieu à une investigation au rucher, selon le souhait de l'apiculteur.

MMA (10-12)

10 déclarations ont été orientées vers le dispositif de surveillance des Mortalités Massives Aigues d'Abeilles avec suspicion d'Intoxication (MMA). La localisation de ces déclarations est illustrées sur la Figure 3 (■). Des enquêtes ont été conduites par les DRAAF/SRAL PACA et les DD(ETS)PP locales. Les résultats ne sont pas encore disponibles.

Dans le Var, 2 déclarations pour anomalie du couvain et dépopulation ont été réorientées vers la voie MMA suite à une suspicion d'origine toxique lors de l'investigation.

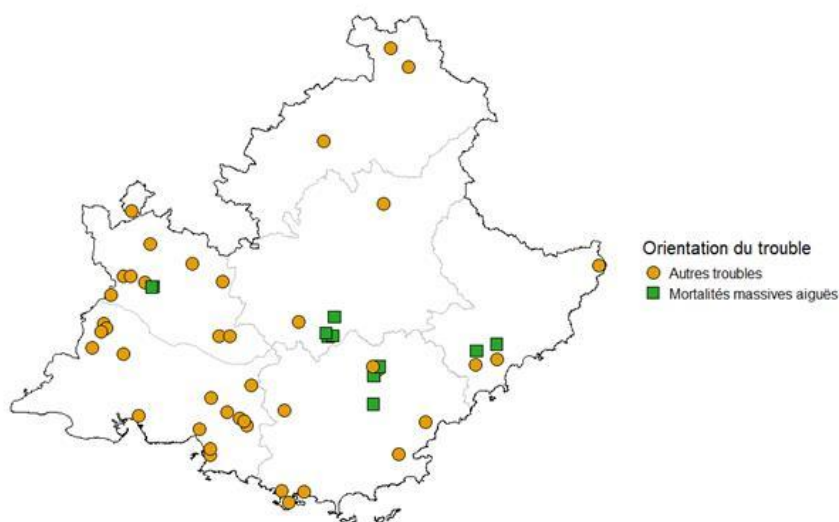


Figure 3 : Localisation et orientation des troubles constatés entre avril et juin en 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Voie Autres troubles – Motif d'appels des apiculteurs

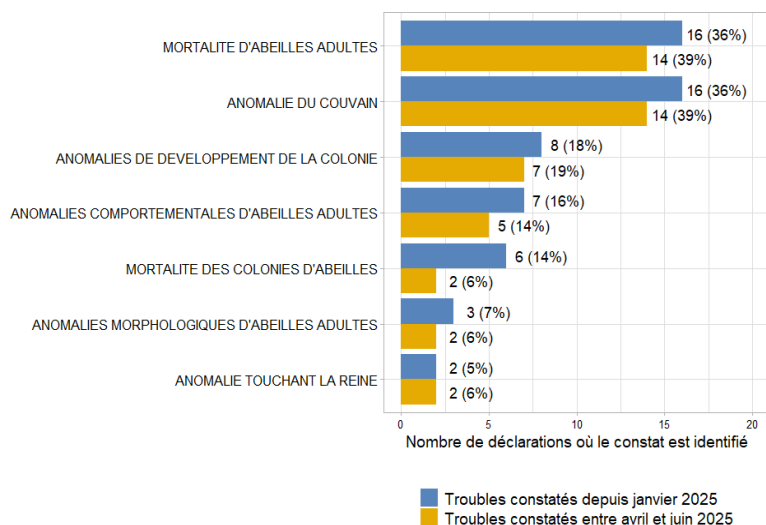
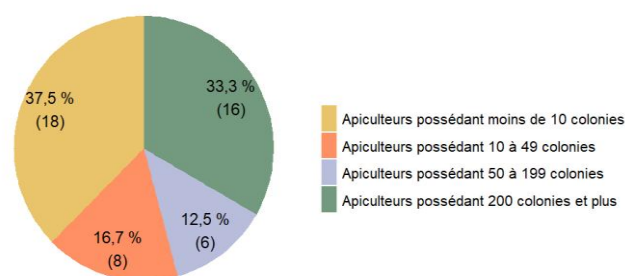


Figure 4 : Principaux constats identifiés par le répartiteur d'après les dires du déclarant, sur les troubles orientés Autres troubles constatés depuis janvier 2025 (n=44) et les troubles constatés entre avril et juin 2025 (n=36) en Provence-Alpes-Côte d'Azur (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs constats)

D'avril à juin les principaux motifs d'appel étaient les problèmes de mortalité d'abeilles adultes ou de colonie d'abeilles (39 %) et les anomalies du couvain (39%). 19% des appels concernaient des anomalies de développement de la colonie (dépopulation ou colonie trop faible pour la saison).

Figure 5 : Profil des 48 apiculteurs qui ont directement contacté l'OMAA en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2025, à l'origine de 52 déclarations.



Voie Autres troubles – Résultat des investigations

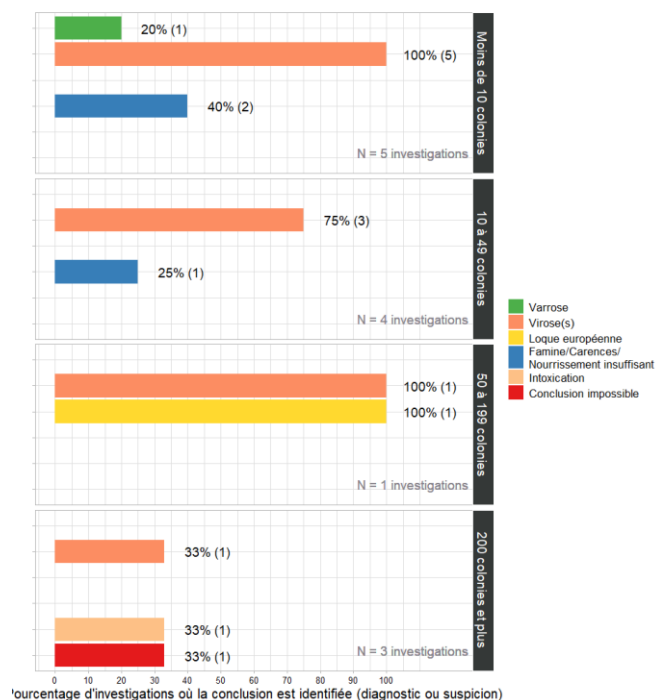


Figure 6 : Diagnostics ou suspicions de l'investigateur (n=17) selon la taille du cheptel de l'apiculteur, sur 13 troubles investigués via le dispositif de surveillance des Autres troubles, constatés entre avril et juin 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs diagnostics/suspensions. Certaines données n'apparaissent pas sur le graphique car non encore intégrées à la base de données.

Entre le 1^{er} avril et le 30 juin, 19 investigations ont été menées au rucher, selon le souhait des apiculteurs.

- 10 constats de mortalités d'abeilles adultes étaient liés à une infection par la maladie noire (virus CBPV). Dans 2 cas une carence alimentaire a été identifiée en co-facteur. Dans un cas une partie des ruches était aussi atteinte de loque européenne.
- 1 constat d'anomalies du couvain était lié à une infection par le couvain sacciforme (virus SBV).
- 2 constats d'anomalies du couvain étaient liés à la présence concomitante de loque européenne et virus SBV sur le même rucher.
- 1 cas de mortalité d'une colonie d'abeille était lié à une famine aigüe (au mois d'avril).
- 2 cas d'anomalies du couvain avec dépopulation ont été réorientés vers la voie MMA pour suspicion d'intoxication. Les analyses sont en cours.
- 1 cas de mortalité d'abeilles adultes était lié à une intoxication au fipronil.
- 1 cas d'anomalie du couvain avec altération de la dynamique des colonies est en cours d'investigation
- Dans 1 cas les troubles étaient peu importants ou résolus le jour de la visite.



Bien gérer Varroa pour des colonies en bonne santé

Varroa destructor reste une menace majeure pour les colonies d'abeilles mellifères et l'apiculture. En vampirisant les abeilles à différents stades de leur développement, *Varroa* les affaiblit et contribue à la transmission de nombreux virus dont le plus symptomatique, facilement identifiable, est le virus des ailes déformées (DWV). La relation hôte/parasite déséquilibrée qu'il entretient avec l'abeille se traduit par un développement exponentiel au printemps qui, si les charges parasitaires en sortie d'hiver sont trop élevées, a pour conséquences des pertes de productions de miel en saison et *in fine* des mortalités de colonies à l'automne/hiver. Pour éviter ces effets délétères, une gestion efficace du parasite est nécessaire à l'été, après la dernière miellée, et à l'hiver. De plus, afin de choisir une stratégie de lutte qui soit la mieux adaptées et s'assurer de son efficacité, il est utile de mesurer les charges en *Varroa* des colonies à des périodes clés comme à la sortie d'hiver, au début de l'été avant la dernière miellée et à l'automne.

Pour quels objectifs traiter en été et en hiver ?

2 périodes clés



Quand mesurer l'infestation et pourquoi ?

➤ Sortie d'hiver

Vérifier l'efficacité du traitement d'hiver pour, en cas d'infestation élevée, envisager un traitement de rattrapage et/ ou choisir des itinéraires techniques plus courts pour traiter plus rapidement en été.

➤ Début d'été avant la dernière miellée

Prioriser les interventions sur les ruchers les plus infestés dès la fin de miellée et adapter une stratégie de traitement adaptée.

➤ Automne

Vérifier l'efficacité des traitements d'été et envisager un traitement de rattrapage ou anticiper le traitement d'hiver.

Comment mesurer les taux d'infestations et quels sont les seuils critiques ?

Le dénombrement des **chutes de varroas sur lange** ou la mesure du taux de **varroas phorétiques pour 100 abeilles (VP/100ab)** sont des indicateurs du taux d'infestation des colonies les plus employés. Avoir recours à ces indicateurs pour évaluer l'infestation est primordial. L'infestation ne peut être évaluée visuellement sur les abeilles. L'observation de varroas sur les abeilles et de symptômes associés apparaissent tardivement lorsque l'infestation est déjà critique pour les colonies.



Quels sont les seuils à ne pas dépasser aux différentes périodes clés ?

Indicateurs	Seuils aux périodes clés		
	sortie d'hiver après traitements	Avant le début de la dernière miellée	Après traitement de fin d'été
VP/100ab	<<0.5 (Tendre vers 0)	<3	<1
Chute sur lange (Varroas/jour)	<<1	<10	<1



Phase de reproduction



Phase phorétique

Exemples de stratégies de traitement selon le taux d'infestation en début d'été :

- Si les niveaux d'infestations sont élevés, privilégier des traitements flashs avec médicaments à base d'acide oxalique utilisables en AB (Varromed, Apibioxal, Oxybee et Varroxal) après mise hors couvain rapide pour faire baisser rapidement la pression.
- Si les niveaux d'infestations sont faibles à modérés, des traitements plus longs peuvent être envisagés comme l'encagement de reine 25j avant l'application flash de médicaments à l'acide oxalique ou l'utilisation de médicaments longue durée, en présence de couvain, sous forme d'inserts (Apivar/Apitraz (amitraz), Bayvarol (fluméthrine) et Apistan (tau fluvalinate), utilisables seulement en apiculture conventionnelle ainsi que Apiguard / Thymovar /Apilife var (Thymol), Formic pro (acide formique), et Calistrip Biox (acide oxalique) utilisables en AB.

Point de vigilance sur les médicaments et leur substance active :

L'acide oxalique appliqué par sublimation ou dégouttement n'est efficace qu'en l'absence de couvain.

L'acide formique peut, dans des conditions de température élevée impacter durement les colonies (perte de reine et mortalité du couvain)

Des baisses d'efficacité, potentiellement liées à l'apparition de mécanismes de résistance chez les varroas, ont été identifiées pour le tau fluvalinate, la fluméthrine, l'amitraz et le thymol. Une stratégie de rotation des molécules doit être mise en place pour limiter l'apparition des résistances.

Kairo Guillaume

Chargé de mission Bioagresseurs

guillaume.kairo@adapi.adafrance.org



Pour aller plus loin dans la lutte, quelques références à consulter :

[Guide technique ITSAP](#) : établir sa stratégie de gestion de Varroa

Cahiers techniques [Innov'api](#) et [Apinverno](#) : site APIMODEL « Santé et performance des abeilles » INRAE

[Fiches pratiques pour mesurer l'infestation Varroa](#) : site ADAP

[Guide Interapi sur les résistances de varroa aux acaricides](#) : site ADAAURA



Actualités sur le Frelon Asiatique

Plan "Frelons" dans les Bouches-du-Rhône

Fin 2024, le département des Bouches-du-Rhône a adopté un plan de lutte contre les espèces invasives de frelons. Ce plan, conçu en concertation avec le GDSA13 et la FREDON PACA, propose aux collectivités locales une aide financière et un accompagnement pour la protection de leur territoire.

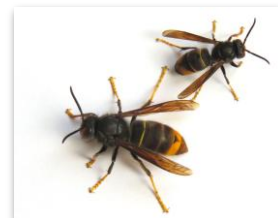
Ce plan propose de mener de façon conjointe une action de piégeage, accompagnée par le GDSA13, et une destruction des nids, encadrée par la FREDON PACA.

Les communes qui adhèrent à ce plan départemental désignent des référents "Frelons" qui seront dans un premier temps les interlocuteurs privilégiés du GDSA13 et de la FREDON, et qui deviennent après formation les acteurs et les animateurs de la lutte sur le territoire communal.

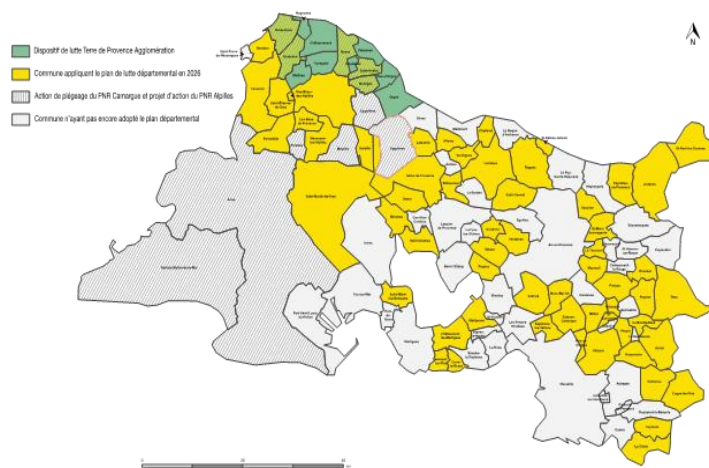
Concernant le piégeage, les communes perçoivent une subvention d'investissement pour s'équiper de pièges sélectifs. Ces pièges peuvent être utilisés par la collectivité elle-même sur le domaine public ou privé, mais le GDSA13 propose plutôt de solliciter les citoyens pour constituer une équipe de volontaires pour mener le piégeage printanier (20 à 60 personnes selon les communes). C'est ce qui permet la répartition la plus régulière des pièges sur le territoire communal, dans les jardins, dans une cour ou sur un simple balcon. Une fois le piégeage printanier terminé, les pièges sélectifs sont récupérés et proposés aux apiculteurs pour qu'ils protègent leurs ruchers en menant un piégeage automnal, préparant ainsi la saison prochaine lors du vol de reproduction des frelons. Les communes s'équipent en ce moment et seront prêtes pour le piégeage printanier 2026.



Le piège Coréen à ailes, adopté par le GDSA13 et préconisé par le plan départemental pour son attractivité, sa très bonne sélectivité et sa polyvalence qui permet un usage grand public au printemps et une utilisation sur les ruchers à l'automne.



PLAN DÉPARTEMENTAL FRELONS
AU 25 JUIN 2025



Carte des différents dispositifs de lutte contre les frelons mis en place sur le département des Bouches-du-Rhône. En jaune, les communes ayant adopté le plan de lutte départemental depuis le début de l'année 2025, et pour lesquelles le piégeage sélectif de grande ampleur sera effectif en 2026.

Pour la destruction des nids signalés par les administrés sur leur propriété, les référents communaux jouent un rôle décisif : ils expertisent l'espèce concernée et l'activité du nid. Dans le cas d'un nid de *Vespa velutina* ou de *Vespa orientalis*, le déclarant pourra prétendre à une aide du Département à hauteur de 50% des frais de destruction s'il fait appel à une des entreprises sélectionnées par la Fredon PACA et le Conseil départemental. Cette sélection, effectuée sur la base d'un cahier des charges des bonnes pratiques environnementales, donnera lieu à un suivi et un contrôle des entreprises de désinsectisation, et sera réouverte chaque année aux entreprises volontaires.



Actualités sur le Frelon Asiatique

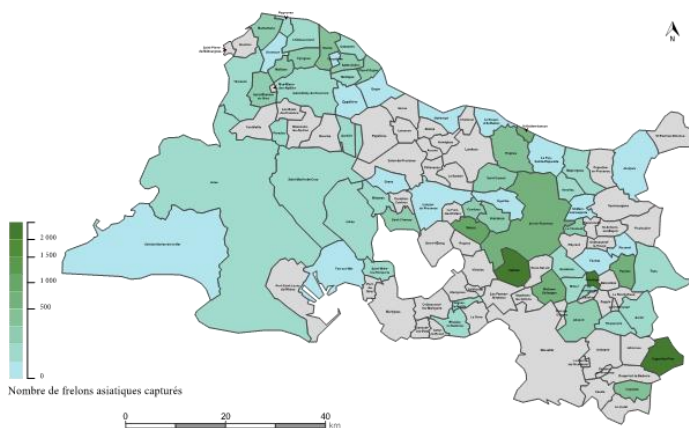
La plateforme web <https://lefrelon.com/> est utilisée pour centraliser toutes les données de ce plan de lutte :

- les piégeurs volontaires font remonter les résultats détaillés de leurs captures tous les 10 jours sur cette plateforme par le biais d'un QRcode apposé sur chaque piège. Ces enregistrements constituent une carte départementale.
- la gestion des nids signalés s'effectue également par le biais de ce site web, permettant une centralisation des informations et une communication automatisée auprès des différents intervenants lors de chaque étape de la destruction du nid.

À moyen terme, la superposition de la carte constituée par les données de piégeage et de celle des signalements de nids fera apparaître les zones du département mais également de chaque commune sur lesquelles concentrer les efforts financiers et humains afin d'accroître l'efficacité de l'action tout en maîtrisant les dépenses.

MAGNON P. GDSA 13

RÉSULTATS DU PIÉGEAGE PRINTANIER 2025
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE



Piégeage printanier, entre le 1^{er} février et le 30 mai 2025. Les quelques communes qui, dès cette année, ont pu mettre en place plusieurs dizaines de pièges, obtiennent sans surprise les plus gros résultats. Parmi elles, Cabriès, Cuges-les-Pins et Gréasque piègent plus d'un tiers des 15 000 frelons asiatiques capturés sur le département.

Actualités sur le frelon asiatique dans les Hautes-Alpes

Face à une expansion qui semble inéluctable, et une pression sur les colonies qui commence à devenir problématique à l'ouest du département, le GDS 05 a initié des actions, en s'inspirant des « plans frelon » comme celui des Bouches-du-Rhône par exemple.

Le GDS05 est en relation avec le Conseil Départemental en vue d'un soutien financier pour la mise à disposition de pièges de capture sélectifs pour ses adhérents. Le GDS05 souhaite également se doter d'un équipement pour que certains TSA puissent détruire eux-mêmes des nids. Enfin, le GDS05 expérimente l'usage de la plateforme lefrelon.com pour être prêts à gérer et suivre plusieurs centaines de pièges.

BRIAND F. GDS 05

Depuis l'apparition du frelon asiatique dans le département des Hautes-Alpes en 2018, le GDS 05 recense les observations/captures d'individus, ainsi que les nids repérés et/ou détruits :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nids détectés	4	2	0	1	3	6	7
Nids détruits	4	1	0	0	3	6	6
Frelons asiatiques capturés / observés	5	2	3	0	4	6	11

Pour aller plus loin

OMAA

- Consultez la vidéo explicative sur Youtube : <https://youtu.be/6Yg1vRMNRm0>
- Page dédiée sur le site de la plateforme ESA : <https://www.platforme-es-a.fr/fr/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-labeille-mellifere-omaa>

VARROA

- Guide des bonnes pratiques de l'ITSAP : <https://bonnes-pratiques.itsap.asso.fr/>
- Cahiers techniques Innov'api et Apinverno : site APIMODEL Santé et performance des abeilles - INRAE
- Guide Varroa et Varroose de la FNOSAD : https://fnosad-lsa.fr/fileadmin/GUIDES_et_registre_d_elevage/guide_fnosad_varroa_et_varroose.pdf
- Fiches techniques GDS France : <https://www.gdsfrance.org/varroa-destructor-fiches-techniques/>
- Fiches pratiques pour mesurer l'infestation Varroa : site ADAPI
- Guide INTERAPI sur les résistances de varroa aux acaricides : site ADAURA

FRELON ASIATIQUE

- <https://www.departement13.fr/en-actions/environnement/gestion-de-la-biodiversite/un-grand-plan-de-lutte-contre-le-frelon>
- <https://www.departement13.fr/en-actions/laide-aux-communes/partenariat-pour-la-lutte-contre-les-frelons-dans-les-bouches-du>

Agir ensemble pour la santé des abeilles en région PACA

Nos abeilles sont essentielles. Cependant, elles font face à des menaces croissantes.
Adoptons ces 2 réflexes pour agir pour leur santé :

- 1/ Adhérer à une structure sanitaire locale : GDS Apicole et une structure technique : ADAPI
- 2/ Déclarer les troubles de santé à OMAA

GDSA 04

Président : Noël Piton
gdsa04@gmail.com
06 72 93 83 13

Section Apicole du GDS05

Président : Jacques Chaume
gds05@reseaugds.com

GDSA 06

Président : Philippe Maure
maure.philippe@yahoo.fr

GDSA 13

Président : Jean Luc Faure
contact@gdsa13.fr

GDSA 83

Président : Jean Sébastien Gros
president@gdsa83.fr

GDSA 84

Président : Vincent Bayon
contact@gdsa84.fr

ADAPI

Informations : Guillaume Kairo : guillaume.kairo@adapi.adafrance.org
Adhésions 2025 : <https://adapi.adafrance.org/>

Tous les apiculteurs peuvent déclarer des troubles de santé à l'OMAA, à partir d'une ruche. Chaque déclaration permet de mieux comprendre les troubles de santé des abeilles. Pour cela un seul numéro pour tous les ruchers de la région PACA : **04 83 43 33 49**, joignable 7j/7 de 8h à 21h. Un vétérinaire spécialisé en santé de l'abeille sera à votre écoute. Si nécessaire une visite de votre rucher pourra être programmée pour comprendre ce qui impacte vos colonies.

Ce service est entièrement gratuit pour l'apiculteur. Il est pris en charge par l'Etat.